

# FONDS DE COMMERCE A CEDER SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE





### **PROCEDURE:**

LJ: CANNES HAIR STYLE SAS - "KOAN"

JUGEMENT DE LJ: 3 Juin 2025

**MANDATAIRE JUDICIAIRE:** SELARL GM

**CONTACT**: Téléphone: 04.92.28.03.94

Courriel: etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

## FONDS DE COMMERCE : Salon de coiffure

ADRESSE: 16 Rue des Serbes - 06400 CANNES

**CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES 2 DERNIERS EXERCICES (2023 & 2024) :** 90.987,00 €

#### **BAIL:**

DUREE: Jusqu'au 05/01/2029

**LOYER CONTRACTUEL** :1.800,00 € Hors Taxes et Hors Charges/mois + 225,00 € de provision/sur charges/mois

**LOYER ACTUEL**: 2.055,59 € Hors Taxes et Hors Charges/mois + 225,00 € de provision/sur charges/mois

**DEPOT DE GARANTIE** : deux mois de loyers

**DESTINATION DES LOCAUX :** Les lieux sont loués à usage de Commerce, dans lesquels le preneur ne pourra exercer que l'activité prévue par les statuts. <u>Objet social de la SAS CANNES HAIR STYLE</u>: Salon de coiffure, esthétique, manucure, maquillage, rasage, massage, vente de produits cosmétiques, capillaires et connexes aux activités précitées.

**DESCRIPTION:** Au rdc: un local de 25,63 m2 Loi Carrez

## **CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE:**

DELAI: Jusqu'au Mercredi 10 Septembre 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM: 40.000,00 euros

#### PIECES A TRANSMETTRE:

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS CANNES HAIR STYLE.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.